

HERAULT SPORT – OFFICE DEPARTEMENTAL DES SPORTS

66 Esp de l'Egalité
34080 MONTPELLIER

SIREN : 320 461 494

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de l'Association HERAULT SPORT – Office Départemental des Sports,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association HERAULT SPORT – Office Départemental des Sports relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association HERAULT SPORT – Office Départemental des Sports à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 1 - *Faits significatifs de l'exercice - Modification du seuil des immobilisations* » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable appliqué sur l'appréciation des immobilisations.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT JEAN DE VEDAS,
Le 26 juin 2024

AUDIT ASSOCIES MEDITERRANEE
Commissaire aux comptes

Signé par :

BAF65A7EB9EE43A...

Jean Paul LACOMBE
Associé

HERAULT SPORT

Bilan actif au 31/12/2023

	VALEURS BRUTES	AMORTISSEMENTS	VALEURS NETTES	RAPPEL VALEUR NETTE AU 31/12/22
ACTIF IMMOBILISE	3 414 877,96	2 148 707,26	1 266 170,70	1 537 308,44
20 Immobilis. Incorporelles	373 354,75	201 371,35	171 983,40	205 204,90
21 Immobilis. Corporelles	2 748 132,27	1 947 335,91	800 796,36	1 043 420,71
23 Av.et Ac s/immobilisations	74 561,40		74 561,40	74 561,40
27 Autres immob. financ.	218 829,54		218 829,54	214 121,43
ACTIF CIRCULANT	2 519 258,20	126 444,00	2 392 814,20	2 199 479,88
30 Stocks	230 553,00	126 444,00	104 109,00	42 683,00
40 Fournisseurs (ates & avanc)	4 727,87		4 727,87	3 236,00
41 Clients & adhérents	8 497,51		8 497,51	11 092,06
42 Personnel (actes)			-	-
44 Etat	-		-	-
46 Débiteurs divers	31 573,85		31 573,85	97 529,58
50 Valeurs de placement	-		-	-
51 Banques	2 243 394,85		2 243 394,85	2 044 482,70
53 Caisse	511,12		511,12	456,54
COMPTES DE REGULARISATION	21 603,82	-	21 603,82	17 718,96
486 1 Charges d'avance	21 603,82		21 603,82	17 718,96
TOTAUX	5 955 739,98	2 275 151,26	3 680 588,72	3 754 507,28

HERAULT SPORT

Bilan passif au 31/12/2023

	RAPPEL VALEUR NETTE AU 31/12/2023	RAPPEL VALEUR NETTE AU 31/12/2022
FONDS PROPRES	2 596 224,05	2 458 914,97
10 Fonds social		
102 Subv. d'invest. non renouvel.		
12 Résultat exercice		
194 Fonds dédiés		
10680 Réserve "projet associatif"		
10690 Réserve renouvel. équipement		
10691 Réserve p/accroissement		
10692 Réserves	2 242 784,38	2 216 570,72
11 Report à nouveau		
12 Résultat exercice en cours	177 652,48	26 213,66
13 Subv d'investissement	175 787,19	216 130,59
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	281 088,63	307 404,79
15 Prov. Risques & charges	281 088,63	307 404,79
.		
DETTES	797 276,04	986 897,52
16 Dépôt et cautionnement	9 141,26	9 287,66
40 Fournisseurs	282 792,56	504 610,16
404 Fournis. immo	3 445,75	9 172,71
419 Clts-Avoir A.R.		
42 Personnel	112 405,27	67 596,61
43 Organismes sociaux	238 599,12	214 786,93
44 Etat	43 771,00	19 049,00
45 Groupe		
46 Crédoeurs divers	107 121,08	162 394,45
.		
COMPTES DE REGULARISATION	6 000,00	1 290,00
487.1 Produits d'avance	6 000,00	1 290,00
.		
TOTAUX	3 680 588,72	3 754 507,28

HERAULT SPORT

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2023

	PRODUITS AU 31/12/2023	PRODUITS AU 31/12/2022
PRODUIT D EXPLOITATION	6 912 639,53	6 781 403,12
70 Ventes ou prestations		
72 Production immobilisée	-	11 997,00
74 Subventions de fonctionn.	6 626 982,37	6 484 592,78
75 Autr. produits gestion cour.	16 404,76	15 541,69
791 Transfert de charges	269 252,40	203 781,80
785 Reprise Provisions		65 489,85
787 Reprise Prov. risques et charg		
PRODUITS FINANCIERS	33 268,21	2 127,36
76 Produits financiers	33 268,21	2 127,36
PRODUITS EXCEPTIONNELS	46 122,78	56 078,45
771 Produits except. de gestion	336,02	81,40
772 Produits sur exercice anter.	623,36	5 355,02
775 Produits cession d'actif	4 420,00	2 100,00
777 Quote part subv. d'investissement	40 743,40	48 542,03
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	566 393,16	754 496,37
870 M.A.D. de personnel CG	10 848,91	9 498,37
871 Prestation en nature	544 985,00	744 998,00
875 Dons en nature / Bénévolat	10 559,25	
TOTAL PRODUITS	7 558 423,68	7 594 105,30
RESULTAT DEFICITAIRE		
TOTAUX	7 558 423,68	7 594 105,30

HERAULT SPORT

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2023

	CHARGES AU 31/12/2023	CHARGES AU 31/12/2022
CHARGES D'EXPLOITATION	6 696 583,40	6 785 725,73
60 Achats	206 011,12	242 506,63
61 Services extérieurs	296 373,26	328 417,48
62 Autres services extérieurs	1 703 604,04	1 599 834,78
63 Impôts et taxes	233 672,00	233 533,86
64 Charges de personnel	3 729 780,34	3 565 140,07
65 Autres charg. gestion courant.	269 736,47	394 107,06
681 Dotation amortissements et provisions	238 164,33	347 705,03
685 Dotation provisions	19 241,84	74 480,82
CHARGES FINANCIERES	-	0,09
66 Charges financières		0,09
CHARGES EXCEPTIONNELLES	112 595,64	27 669,45
671 Charges except. gestion	88 846,52	238,99
672 Charges sur exercice antér.	2 925,00	36,40
675 Valeur compta. actif cédé	20 824,12	27 394,06
678 Pénalités		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	566 393,16	754 496,37
860 Dons en nature		-
861 MAD services extérieurs	544 985,00	744 998,00
862 MAD Autres sces ext.		-
864 Personnel MAD CG / Bénévolat	21 408,16	9 498,37
IMPOTS SUR LES BENEFICES	5 199,00	
TOTAL CHARGES	7 380 771,20	7 567 891,64
RESULTAT EXCEDENTAIRE	177 652,48	26 213,66
TOTAUX	7 558 423,68	7 594 105,30

SOMMAIRE

1 - Faits significatifs de l'année

2 - Règles et méthodes comptables

3 - Commentaires relatifs à l'actif du bilan au 31/12/2023

- 3,1 **ACTIF IMMOBILISE**
 - Immobilisations incorporelles et amortissements
 - Immobilisations corporelles et amortissements
 - Immobilisations en cours
 - Immobilisations financières

- 3,2 **ACTIF CIRCULANT**
 - Evaluation des éléments fongibles de l'actif circulant
 - Échéances des créances à la clôture de l'exercice

4 - Commentaires relatifs au passif du bilan au 31/12/2023

- 4,1 **FONDS PROPRES**
 - Affectation du résultat de l'exercice précédent
 - Réserve "projet associatif"
 - Subvention d'équipement renouvelable
 - Résultat de l'exercice
 - Variation des fonds propres

- 4,2 **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**
 - Variation des provisions pour risques et charges

- 4,3 **DETTES**
 - Échéances des dettes à la clôture de l'exercice
 - Banque et caisse

- 4,4 **ENGAGEMENTS VIS A VIS DU PERSONNEL**
 - Droits individuels à la formation
 - L'indemnité de départ volontaire à la retraite
 - Le compte épargne temps

5 - Commentaires relatifs aux charges de l'exercice 2023

- 5,1 **CHARGES D'EXPLOITATION**
 - Achats
 - Services extérieurs
 - Impôts et taxes
 - Charges du personnel et ventilation de l'effectif moyen
 - Autres charges de gestion courante
 - Dotations aux amortissements
 - Dotations aux provisions

- 5,2 **CHARGES EXCEPTIONNELLES**
 - Charges exceptionnelles de gestion
 - Charges sur exercices antérieurs
 - Valeur comptable d'actif cédé

6 - Commentaires relatifs aux produits de l'exercice 2023

- 6,1 **PRODUITS D'EXPLOITATION**
 - Production Immobilisée
 - Subventions
 - Autres produits de gestion courante
 - Transfert de charges
 - Reprise sur provisions
- 6,2 **RESULTAT D'EXPLOITATION**
- 6,3 **PRODUITS FINANCIERS**
- 6,4 **RESULTAT FINANCIER**
- 6,5 **PRODUITS EXCEPTIONNELS**
 - Produits exceptionnels de gestion
 - Produits sur exercice antérieur
 - Produits de cession d'actif
- 6,6 **RESULTAT EXCEPTIONNEL**

7 - RESULTAT NET

1 - Faits significatifs de l'exercice

Maintien de la subvention du département

Le montant de la subvention 2023 du département reste au même niveau que celle de 2022

Personnel

En 2023 4 agents sont sortis de l'effectif, dont un, suite à licenciement pour inaptitude.

En raison de la modification du régime indemnitaire des agents du Département, la prime de fin d'année (IFA), pour les contractuels est revalorisée afin de l'aligner sur celle des agents mis à disposition.

Par ailleurs, dans le cadre de cette refonte du régime indemnitaire du Département, deux fonctionnaires mis à disposition, en position d'encadrement, n'ayant pas été pris en compte dans l'attribution de la nouvelle prime d'encadrement, Hérault Sport a décidé de la leur verser ; étant précisé qu'il devra en assumer la charge pour tous les encadrants mis à disposition par le Département à compter du 1er janvier 2024.

Dans le même objectif que 2022, Hérault Sport maintient son niveau de recrutement d'alternants sur 2023, ils sont l'ordre de 7 à fin 2023.

Modification du seuil des immobilisations

A partir de 2023 les acquisitions d'un montant inférieur à 300€ ne seront plus immobilisées. En parallèle une gestion de stocks pour les matériels pédagogique d'une valeur inférieure à ce montant est mise en place.

Ce changement a été effectué afin d'améliorer la pertinence et la fiabilité des informations financières, en fournissant une image plus précise de la situation financière de l'association.

L'adoption de cette nouvelle méthode est jugée plus représentative des immobilisations, des stocks et de la structure des coûts de l'association.

Le détail des écarts induits par ce changement de méthode est présenté ci-dessous :

		AN constatés au 31/12/2022	AN avec incidence de la nouvelle méthode	
21500000000	MATERIEL D'ACTIVITE	606 683,73 €	388 758,41 €	- €
21820000000	MATERIEL DE TRANSPORT & ACCES.	2 026 038,38 €	2 019 418,47 €	- €
21830000000	MATERIEL INFORMATIQUE	197 796,72 €	175 633,67 €	- €
21830100000	MATERIEL DE BUREAU MDS	29 588,05 €	29 145,66 €	- €
21840000000	MOBILIER DE BUREAU	30 076,50 €	21 928,39 €	- €
21840100000	MOBILIER DE BUREAU MDS	9 444,97 €	8 787,99 €	- €
21850000000	MATERIELS DIVERS	71 870,27 €	52 180,29 €	- €
21850100000	MATERIEL DIVERS MDS	3 469,59 €	2 389,10 €	- €
21860000000	MATERIEL DE PROMOTION	143 823,97 €	87 733,07 €	- €
28150000000	AMORT. MATERIEL D'ACTIVITE		437 486,18 €	- €
28182000000	AMORT. MAT. TRANSPORTS		1 289 570,41 €	- €
28183000000	AMORT. MAT. BUREAU		108 255,52 €	- €
28183100000	AMTS MAT BUREAU MDS		5 274,65 €	- €
28184000000	AMORT. MOB. BUREAU		23 966,62 €	- €
28184100000	AMTS MOB BUREAU MDS		2 611,65 €	- €
28185000000	AMORT. MAT. DIVERS		51 954,32 €	- €
28185100000	AMTS MAT DIV MDS		2 319,73 €	- €
28186000000	AMORT. MAT. PROMOTION		79 451,57 €	- €
32200100000	STOCKS MAT ANIMATION	0	132 912,68 €	- €
32200200000	STOCKS MAT COMMUNICATION	0	23 332,59 €	- €
32200300000	STOCKS MAT BUREAU ANIMATION	0	1 845,64 €	- €
39200000000	PROV POUR DEPRECIATION STOCK		0	- €
				167 329,90 €

Placements :

Suite à l'évolution des taux d'intérêt, des placements de trésorerie ont pu être possibles sous forme de Comptes à Terme (CAT), en respectant les règles applicables aux associations loi 1901 ("sécurité" du placement et "liquidité" sur sa rentabilité). Les revenus générés sont soumis à une fiscalité d'IS à taux réduit.

Evènements post-clôture

Baisse du montant de la subvention du département de 5% en 2024

Départ de l'ancien Directeur M. Jacques TEISSIER au 01 Janvier 2024, nommé pour d'autres fonctions au sein du Département. L'intérim est assuré par Mme Claire GUERRERO, Directrice Générale Adjointe, jusqu'au 28 Mars 2024, date de l'approbation de sa nomination en qualité de Directrice Générale par le Conseil d'Administration

Afin de disposer d'un outil de pilotage budgétaire une comptabilité d'engagement pour les charges générales est mise en place

Celle-ci s'appuie sur des enveloppes budgétaires définies par nature de dépenses, sur lesquelles sont suivis les montants des engagements de dépenses (passation des marchés, décisions Bureau ou Direction etc...), avant leur réalisation
Initialement prévue avant la fin de l'année sur 2023 à titre d'expérimentation sur 3-4 enveloppes, elle est finalement mise en place au 01/01/2024 pour l'ensemble des enveloppes.

La tour d'escalade inachevée dont la sortie des immobilisations en cours a été provisionné en 2022 (72K€), a été cédée à titre gracieux à un club sportif, pour utilisation en poste fixe de parties de la structure.

Comme indiqué dans les faits significatifs de l'exercice, à compter de 2024, Hérault Sport prend à sa charge les primes d'encadrement, pour les fonctionnaires mis en disposition qui en bénéficient.

Suite à la loi d'avril 2024 concernant l'acquisition des congés pendant les périodes de maladies, Hérault Sport a augmenté la provision pour congés payés afin de couvrir les congés acquis depuis 2009, conformément aux nouvelles dispositions législatives.

ZFE

A Montpellier Méditerranée Métropole, la ZFE est entrée en vigueur au 1er juillet 2022.

Les véhicules dits « standards » (fourgonnettes, break, fourgons, ...) d'Hérault Sport ont donc été équipés de la vignette Crit'Air (certificat qualité de l'air)
L'ensemble des véhicules sur lesquels des aménagements spéciaux ont été réalisés (cars podiums et Poids Lourd équipé d'un hayon élévateur) bénéficient de dérogations. Il en est de même pour pour le Poids Lourd Mercedes à titre de "petit rouleur" (< 8 000 kms/an).

Continuité d'exploitation

A la date d'arrêt des comptes 2023, sur la base des analyses menées, la direction de l'association n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

2 - Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques, c'est-à-dire que les éléments sont enregistrés à leur valeur d'acquisition, sans tenir compte des variations du pouvoir d'achat de la monnaie.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les plus values de cession de Valeurs de placements sont évaluées selon la méthode FIFO (1er entré, 1er sorti).

Les stocks sont évalués selon la méthode FIFO (1er entré, 1er sorti).

Les immobilisations figurent au bilan pour leur valeur historique.

Les durées d'amortissements sont modifiées pour ne plus être déterminées en fonction de la durée standard d'utilisation mais de la durée réelle d'utilisation de l'actif par Hérault Sport.

	Mode	Durée
Logiciels et droits similaires	linéaire	8 ans
Agencements et installations	linéaire	5 à 10 ans
Matériel d'activité	linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	linéaire	5 à 12 ans
Mobilier	linéaire	8 à 20 ans
Matériel de bureau	linéaire	4 à 10 ans
Matériel informatique	linéaire	3 à 6 ans

Les fonds propres sont composés du Fonds Social, des Subventions d'équipement non renouvelable par le Département de la Réserve pour "renouvellement des équipements", de la Réserve pour "accroissement des équipements", des Résultats N et N-1.

L'Association est principalement impactée par la Taxe sur les Salaires sur la totalité des salaires.

A compter de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Depuis 2019 les subventions d'investissement sont amorties.

3 - Commentaires relatifs à l'actif du bilan au 31/12/2023

3.1 ACTIF IMMOBILISE

COTE 20 - Immobilisations incorporelles 373 355 €
(valeur brute du matériel encore en activité)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Début 2023	En cours d'exercice			Fin 2023
	Valeur brute	Augmentat ^o	Virements entre postes	Cessions disparitions	Valeur brute
Logiciels					
- Maison Départementale des Sports	6 817 €	0 €			6 817 €
- Hérault Sport	366 895 €	0 €		-356 €	366 538 €
TOTAL	373 712 €	0 €	0 €	-356 €	373 355 €

COTE 280 - Amortissements sur immobilisations incorporelles 201 371 €

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Début 2023	En cours d'exercice			Fin 2023
	Valeur	Augmentat ^o	Virements entre postes	Cessions disparitions	Valeur
Logiciels					
- Maison Départementale des Sports	2 351 €	522 €			2 873 €
- Hérault Sport	166 155 €	32 700 €		-356 €	198 498 €
TOTAL	168 506 €	33 222 €	0 €	-356 €	201 371 €

Les logiciels ont été amortis pour une valeur de 168 506 €. Leur valeur résiduelle (valeur nette) s'élève 205 206 €.

Cpte 21 - Immobilisations corporelles 2 748 132 €
(valeur brute du matériel encore en activité)

Les variations de l'exercice s'analysent de la manière suivante :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Début 2023	En cours d'exercice			Fin 2023
		Valeur brute	Augmentat°	Virements entre postes	
Matériel de bureau et matériel informatique					
- Maison Départementale des Spor	29 588 €	0 €		-442 €	29 146 €
- Hérault Sport	197 796 €	711 €		-24 650 €	173 858 €
Téléphonie portable					
- Hérault Sport	0 €	6 613 €			6 613 €
Matériel d'activités					
- Hérault Sport	606 684 €	24 405 €		-272 960 €	358 128 €
Matériel de transport et accessoires					
- Hérault Sport	2 026 039 €	2 814 €		-25 673 €	2 003 180 €
Mobilier de bureau					
- Maison Départementale des Spor	9 445 €	3 502 €		-657 €	12 290 €
- Hérault Sport	30 076 €	2 087 €		-8 148 €	24 015 €
Matériel divers					
- Maison Départementale des Spor	3 470 €	0 €		-1 080 €	2 389 €
- Hérault Sport	71 870 €	2 116 €		-19 690 €	54 296 €
Matériel promotion					
- Hérault Sport	143 824 €	5 958 €		-65 564 €	84 218 €
TOTAL	3 118 792 €	48 205 €		-418 865 €	2 748 132 €

Cpte 281 - Amortissements sur immobilisations corporelles 1 872 856 €

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Début 2023	En cours d'exercice			Fin 2023
		Augmentat°	Virements entre postes	Cessions disparitions	
Matériel de bureau et informatique					
- Maison Départementale des Spor	6 650 €	3 178 €		-442 €	9 386 €
- Hérault Sport	107 400 €	24 668 €		-18 471 €	113 598 €
Téléphonie portable					
- Hérault Sport	0 €	296 €			296 €
Matériel d'activités					
- Hérault Sport	431 304 €	34 083 €		-211 612 €	253 775 €
Matériel de transport et accessoires					
- Hérault Sport	1 289 571 €	104 684 €		-25 231 €	1 369 024 €
Autres immobilisations					
- Maison Départementale des Spor	1 983 €	438 €		-550 €	1 871 €
- Hérault Sport	163 983 €	15 675 €		-54 753 €	124 906 €
TOTAL	2 000 892 €	183 023 €	0 €	-311 059 €	1 872 856 €

CPTE 23 - Av. et Ac. s/Immobilisations corporelles en cours

74 561 €

- Hérault Sport
 Tour d'escalade sur remorque
 SPORT REEL, SPORT VIRTUEL : achat cartes

TOTAL

Début 2023	En cours d'exercice			Fin 2023
	Valeur brute	Augmentat ^o	Virements entre postes	
74 481 € 80 €				74 481 € 80 €
74 561 €	0 €	0 €	0 €	74 561 €

Cpte 27 - Immobilisations financières

218 830 €

IMMOBILISATIONS
FINANCIERES

	Début 2023	En cours d'exercice			Fin 2023
		Valeur brute	Augmentat°	Virements entre postes	
Autres immobilisations dont	214 122 €	11 197 €	0 €	-6 489 €	218 830 €
Cautionnements :	7 448 €	0 €	0 €	0 €	7 448 €
Cautionnement achats généraux CASINO	520 €				520 €
Cautionnement P/2 cartes autoroute	931 €				931 €
Cautionnement ATOUT BOX/location Box	1 500 €				1 500 €
Cautionnement GE PSLM	3 797 €				3 797 €
Cautionnement PORT MINERVOIS/LES HAUTS DU LAC	300 €				300 €
Cautionnement badges autoroute	400 €				400 €
CIL 34 - APEC /Effort construction (part annuelle de cotisation obligatoire sous forme de prêt remboursable dans 20 ans)*	206 674 €	11 197 €	0 €	-6 489 €	211 382 €
Prêt 2003 remboursable en 2023	6 488,89 €			-6 488,89 €	0 €
Prêt 2004 remboursable en 2024	6 733,76 €				6 734 €
Prêt 2005 remboursable en 2025	7 149,26 €				7 149 €
Prêt 2006 remboursable en 2026	7 652,28 €				7 652 €
Prêt 2007 remboursable en 2027	8 032,00 €				8 032 €
Prêt 2008 remboursable en 2028	8 589,81 €				8 590 €
Prêt 2009 remboursable en 2029	10 456,00 €				10 456 €
Prêt 2010 remboursable en 2030	11 621,00 €				11 621 €
Prêt 2011 remboursable en 2031	11 853,00 €				11 853 €
Prêt 2012 remboursable en 2032	12 409,00 €				12 409 €
Prêt 2013 remboursable en 2033	13 349,00 €				13 349 €
Cotisation 2014 sous forme de subvention en compte de charge	0,00 €				0 €
Prêt 2015 remboursable en 2035	0,00 €				0 €
Prêt 2015 remboursable en 2035	13 525,00 €				13 525 €
Prêt 2016 remboursable en 2036	13 604,00 €				13 604 €
Prêt 2017 remboursable en 2038	13 241,00 €				13 241 €
Prêt 2018 remboursable en 2038	13 121,00 €				13 121 €
Prêt 2019 remboursable en 2039	13 081,00 €				13 081 €
Prêt 2020 remboursable en 2040	12 667,00 €				12 667 €
Prêt 2021 remboursable en 2041	11 058,00 €				11 058 €
Prêt 2022 remboursable en 2042	12 043,00 €				12 043 €
Prêt 2022 remboursable en 2043	0,00 €	11 197,00 €			11 197 €
Prêt salarié	0 €				0 €
TOTAL	214 122 €	11 197 €	0 €	-6 489 €	218 830 €

Cpte 29 - Provision pour dépréciation sur immobilisations corporelles 74 481 €

	Rappel 2022	Valeur 2023	Variation %	Variation %
Provision pour dépréciation immobilisatin (tour escalade) (*)	74 481 €	74 481 €	0 €	
TOTAL	74 481 €	74 481 €	- €	

(*) Les travaux, pour se doter d'une structure artificielle d'escalade (SAE) sur remorque, avaient été confiés à la société Verdon Design, artisan spécialiste reconnu en la matière. Mais la liquidation de celui-ci a été prononcée en juin 2020.

Hérault sport a pu récupérer la tour «en l'état » non complètement terminée et sans homologation par le bureau de contrôle ; sachant que cette étape, obligatoire avant utilisation, nécessite la production d'une note technique de calcul que seul le constructeur est en mesure de réaliser.

En effet, s'agissant d'un modèle unique il n'existe pas de possibilité de faire terminer les travaux ni de faire réaliser la note de calcul par une autre société.

Afin que la SAE ne soit pas détruite et puisse être réutilisée partiellement sur site fixe via un don, des contacts ont été pris pour une éventuelle reprise par un club d'escalade.

3.2 ACTIF CIRCULANT

*En application du Code de la construction et de l'habitation : Articles L.313-1 à L.313-33 et R313-1 à R313-62

Evaluation de certains éléments fongibles de l'actif circulant

Cpte 30 - Stocks

230 553 €

	Rappel bilan 2022	Variation 2023	Valeur nette bilan 2023
Papiers, enveloppes et fournitures adm.	5 218 €	3 067 €	8 285 €
Stocks de récompenses	37 465 €	9 432 €	46 897 €
Stocks matériel d'animation (*)	0 €	175 371 €	175 371 €
TOTAL	42 683 €	187 870 €	230 553 €

(*) A compter du 01/01/2023, les acquisitions du matériel d'animation d'un montant inférieur à 300€ ne sont plus immobilisées, mais gérées en stocks.

Cpte 39 - Dépréciation des Stocks

126 444 €

	Rappel bilan 2022	Variation 2023	Valeur nette bilan 2023
Stocks matériel d'animation (*)	-	126 444	126 444 €
	0 €	126 444 €	126 444 €

(*) A compter du 01/01/2023, les acquisitions du matériel d'animation d'un montant inférieur à 300€ ne sont plus immobilisées, mais gérées en stocks. Auparavant, en tant qu'immobilisations, l'amortissement permettait de déprécier le matériel en fonction du taux d'usure et d'utilisation (comptes 29). Avec la gestion de stocks, de la même manière, une dépréciation est calculée à compter de 2023 (comptes 39).

Cpte 50 - Valeurs de placement

851 502 €

- Livret
- Intérêts sur Livret

Rappel bilan 2022	Valeur nette bilan 2023	Valeur financière au 31/12/2023
290 610 €	844 771 €	844 771 €
- €	6 731 €	6 731 €

La valeur financière est établie à la date du 31/12/2023 sur la base du dernier cours connu.

Échéances des créances à la clôture de l'exercice

CRÉANCES

Cpte 41 - Clients et adhérents

Cpte 40 - Fournisseurs (avoirs à recevoir et acomptes)

Cpte 46 - Débiteurs divers

Correspond :

- au solde des factures non encore encaissées au 31/12 dont :

28 136,92 € au titre de la facturation du 4ème trimestre

- au solde à recevoir de la subvention de fonctionnement du Conseil Général

- au solde à recevoir de la subvention de la région

- au solde à recevoir de la subv. D'équipement de la FNOMS

- aux divers produits à recevoir concernant des emplois

- au versement à AG2R apuré par la charge à payer au titre du CET

- à un produit à recevoir pour remboursement de formations

- divers

Cpte 486 et 4861 - Charges constatées d'avance

Factures datées de 2023 concernant des charges 2024 dont principalement les contrats de maintenance informatique et la documentation

Rappel 2022	Brut 2023	Dont		
		1 an au +	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
11 259 €	8 498 €	8 498 €	0 €	0 €
340 €	4 727 €	4 727 €	0 €	0 €
97 529 €	31 574 €	31 174 €	0 €	0 €
27 067	28 137	28 137 €	0 €	0 €
0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
10 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €
0 €	400 €			
4 454 €	2 100 €	2 100 €	0 €	0 €
55 208 €	785 €	785 €	0 €	0 €
0 €	152 €	152 €		
0 €	0 €	0 €		
17 718	21 604	21 604 €	0 €	0 €

4 - Commentaires relatifs au passif du bilan au 31/12/2023

4.1 FONDS PROPRES

Affectation du résultat de l'exercice précédent

Cpte 100 - Fonds social 0 €

Le fonds social est égal à 0 € depuis la fin de l'exercice 2009 pour compléter la "réserve pour renouvellement des équipements", en application de la résolution votée lors de l'Assemblée Générale du 25 juin 2009

Cpte 131 - Subventions d'investissements nettes des reprises affectées à des biens renouvelables 351 472 €

* En provenance du Conseil Général de l'Hérault :

- Subventions d'investissements versées par le Conseil Général et affectées à des biens renouvelables par Hérault Sport :

- 536 295 € antérieures à 2018 (dernière subvention datant de 2012)
- 46 497 € en 2018
- 200 000 € en 2019
- 120 000 € en 2020

- Une subvention d'équipement a été votée en 1999 par le Conseil Général pour permettre le renouvellement de l'équipement informatique de la Maison des Sports (11 433,68 €) et une reprise à hauteur de 3 789,28 € avait été décidé en 2000. Comme cet équipement sera renouvelé par l'Office, sa valeur nette (7 644€) a été reclassée

Dans les subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'Office.

- 298 529 € antérieures à 2018 (dernière subvention datant de 2012)
- 46 497 € pour le renouvellement de 3 véhicules Berlingo en 2018

En 2013, le Conseil Général a procédé à une diminution du report des subventions 2011 - 2012 non consommées fin 2012.

Ce qui a eu pour conséquence de diminuer ce poste à hauteur 53 424,75 €.

* En provenance de l'Etat :

- Une subvention de la Direction régionale et départementale de la Jeunesse, des sports et de la Vie Associative de Montpellier, à hauteur de 4 000 € pour l'achat de 6 défibrillateurs en 2009.

- En 2013, une subvention de la part du CNDS a été attribué pour le financement de l'accessibilité à un car podium pour 10 700€ et à la tour d'escalade pour 7 900 €. Malgré les recours/demandes engagées, les fonds n'ont pu être perçus, et compte tenu de la prescription applicable, la subvention a été reprise pour 7 900€.

- En 2019, une subvention de la part du CNDS a été attribué pour le financement de la mise en accessibilité à un car podium pour 6 800€.

- En 2023, une subvention de la part de la FNOMS a été attribuée pour le financement d'un logiciel de chronométrage enduro VTT pour 400€.

Ces subventions resteront inscrites au bilan sans reprise sur l'année

Cpte 106920 - Réserves 2 242 784 €

Cette réserve totalise les soldes des réserves pour renouvellement et accroissement des équipements nettes des reprises (1 506 772,51 €) ainsi que les résultats négatifs de 2014 (-124 419,65 €), 2015 (-96 668,99€), 2016 (-6 602,29€), 2017 (-18 073,72 €), 2018 (-85 086,32€) et 2021 (54 322,63€)

et l'affectation des résultats positifs de 2019 (41 853,58€), 2020 (525 678,34€) et 2023 (26 213,66€)

et reprise des subventions déjà amorties au 31/12/2021 (+ 527 439,89€)

Cpte 11 -Résultat de l'exercice 177 652 €

Lors de l'Assemblée Générale réunie le 14 juin 2023, le Budget Prévisionnel 2023 adopté prévoyait un résultat bénéficiaire égal à 23 K€.

Le résultat 2023 est bénéficiaire de + 178 K€. Cet écart de + 155 K€ s'explique principalement par les éléments suivants :

- 1 - Enveloppe des Interventions terrains moins importante pour + 41 k€ ;
- 2 - Impact de remboursements de prévoyance et de formation plus importants sur 2023 pour + 36 k€ ;
- 3 - Impact du changement de méthode de gestion des stocks au 01/01/2023, provision pour amortissement et dépréciation des immobilisations moins importante sur 2023 pour + 29 k€ ;
- 4 - Impact de la reprise sur provision du litige salarié parti en 2023 pour + 46 k€.

Ce résultat peut être décomposé en "résultat d'exploitation", "résultat financier" et "résultat exceptionnel".

	2022	2023	Ecart
Résultat d'exploitation	- 4 323 €	216 056 €	220 379 €
Résultat financier	2 127 €	33 268 €	31 141 €
Résultat exceptionnel	28 409 €	- 66 473 €	-94 882 €
Impôts	- €	5 199 €	-5 199 €
Résultat net	26 213 €	177 653 €	151 440 €

Variation des fonds propres

	Début 2023	En cours d'exercice			Fin 2023
	Valeur	Augmentat ^o	Virements entre postes	Diminutions	Valeur
Fonds social	0 €				0 €
Subvention d'équipement non renouvelable	351 072 €	400 €			351 472 €
Subvention d'équipement inscrite au résultat	-134 941 €	-40 743 €			-175 685 €
Réserve "renouvellement équipement"	0 €				0 €
Réserve "accroissement équipement"	0 €				0 €
Réserves	2 216 568 €	26 217 €			2 242 784 €
Résultat de l'exercice N-1	26 214 €			-26 214 €	0 €
Résultat de l'exercice N	0 €	177 652 €			177 652 €
	2 458 913 €	163 526 €	0 €	-26 214 €	2 596 224 €

4.2 PROVISIONS

Cpte 15 - Provisions pour risques et charges 281 089 €
Variation des provisions pour risques et charges

Provision pour Indemnités de départ volontaire
à la retraite (cf. Engagements vis à vis du personnel)
Provision pour litiges personnel

Début 2023	En cours d'exercice			Fin 2023
	Valeur brute	Augmentat°	Virements entre postes	
235 765 €	19 242 €	0 €	0 €	255 007 €
71 640 €	26 082 €	0 €	-71 640 €	26 082 €
307 405 €	45 324 €	0 €	-71 640 €	281 089 €

4.3 DETTES

Echéances des dettes à la clôture de l'exercice

DETTES	Rappel 2022	Brut 2023	Échéances à moins d'un an	Échéances entre 1 et 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Cpte 16 - Cautionnement	9 288 €	9 141 €			
Cpte 401 - 404 - 408 Fournisseurs (factures non payées au 31/12/N) dont :	513 783	286 239	286 239 €	0 €	0 €
- factures reçues fin N et non encore payées au 31/12/N	60 551 €	67 081 €	67 081 €	0 €	0 €
- factures non reçues au 31/12/N ou datées de N+1 mais concernant N	453 232 €	219 158 €	219 158 €	0 €	0 €
Cpte 42 - 43 - 44 - Dettes fiscales et sociales	301 433 €	394 776 €	394 776 €	0 €	0 €
	67 597 €	112 406 €	112 406 €	0 €	0 €
Ces chiffres comprennent :					
dont Personnel					
. Droits à congés acquis en fin d'année	20 242 €	44 302 €	44 302 €	0 €	0 €
. Compte Epargne temps Le compte épargne temps a été couvert par un contrat d'assurance, la dette sociale constatée à fin N est la partie non couverte par ce contrat	16 333 €	34 901 €	34 901 €	0 €	0 €
. Primes de vacances	27 128 €	25 567 €	25 567 €	0 €	0 €
. Paye régularisée en N+1	2 940 €	3 657 €	3 657 €	0 €	0 €
. Paye départs en N+1	0 €	0 €			
. Dettes envers le Comité d'entreprise	954 €	3 979 €	3 979 €	0 €	0 €
	214 787 €	238 599 €	238 599 €	0 €	0 €
Ces chiffres comprennent principalement les dettes vis à vis de différents organismes					
dont Organismes sociaux					
. URSSAF et POLE EMPLOI -au titre de décembre N :	130 103 €	134 379 €	134 379 €	0 €	0 €
. Diverses caisses de retraite, prévoyance et mutue -au titre de décembre N :	49 494 €	50 790 €	50 790 €	0 €	0 €
. Formation continue	6 868 €	7 713 €	7 713 €	0 €	0 €
. Médecine du travail	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
. Charges sociales à payer sur les provisions liées au personnel -au titre du 4 ^e T. année N :	28 322 €	45 717 €	45 717 €	0 €	0 €
Sommes dues au titre de la taxe sur salaires et PA, dont Etat	19 049 €	43 771 €	43 771 €	0 €	0 €
Cpte 46 - Créancier divers	162 394 €	107 121 €	107 121 €	0 €	0 €
Correspond principalement :					
- à des frais engagés par le personnel et Service civique non encore remboursés en fin d'année	1 120 €	963 €	963 €	0 €	0 €
- à des justificatifs transmis en fin d'année par le mouvement sportif (coproductions) non encore payés au 31/12	161 274 €	106 157 €	106 157 €	0 €	0 €
divers	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Cpte 487 - Produits constatés d'avance	1 290 €	6 000 €	6 000 €	0 €	0 €
Correspondent :					
- à un report de crédit pour des manifestations qui se dérouleront en N+1	1 290 €	6 000 €	6 000 €	0 €	0 €
- à des subventions reçues sur N pour (N+1)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
- à des cotisations membres perçus en avance	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Cpte 512 Banque

Banque compte Hérault Sport
Compte sur Livret (CSL)

SOLDE COMPTABLE AU 31/12/2023
SOLDE BANCAIRE AU 31/12/2023

Compte Débiteur	Compte créditeur
1 391 893 € 94 771 €	
1 486 664	-
	1 614 125

Cpte 53 - Caisse

Caisse

Compte Débiteur 2022	Compte Débiteur 2023
457 €	511 €

4.4 ENGAGEMENTS VIS A VIS DU PERSONNEL

Droits individuels à la formation

Au 1er janvier 2015, "le compte personnel de formation" s'est substitué au DIF avec la possibilité de mobiliser pendant 6 ans, les heures non consommées au titre du DIF dans le cadre du compte.

L'indemnité de départ volontaire à la retraite

Depuis le 1er janvier 2010, est supprimée la possibilité pour les employeurs de mettre d'office à la retraite leurs salariés âgés de 65 ans.

(art. 90 de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2010).

Pour les salariés âgés de 65 à 70 ans, le texte conditionne leur mise à la retraite au respect d'une procédure instaurant un véritable "droit au refus" des intéressés.

Il est probable quand même, que le départ à la retraite avant 70 ans sera volontaire de la part du salarié.

Le départ volontaire à la retraite est une démission motivée par la liquidation par le salarié de ses pensions de retraite et se caractérise par le versement d'un capital de fin de carrière.

Cette évolution de la législation a conduit Hérault Sport à changer d'hypothèse pour le calcul de la provision. Alors que jusqu'au 31/12/2008 Hérault Sport prenait pour hypothèse un départ à l'initiative de l'employeur, il a été décidé de prendre pour hypothèse à compter de janvier 2009, un départ à l'initiative du salarié. Cette hypothèse a été jugée plus réaliste.

Cette indemnité due à chaque salarié de HERAULT SPORT a été calculée selon la méthode dite prospective (méthode préférentielle) avec comme hypothèse le départ volontaire à la retraite à 65 ans.

Cette approche est prudente car elle permet d'évaluer l'engagement éventuel maximal d'HERAULT SPORT vis à vis des salariés sur la base des hypothèses suivantes :

- probabilité de présence du salarié au moment du départ à la retraite (taux de rotation ou de "turn over"/table de mortalité)
- taux d'actualisation : 0,99% en 2021 et 0,49% en 2020. Le taux retenu est le taux moyen d'émission des obligations du secteur privé.
- taux de progression des salaires : 2.5 % par an
- Cette indemnité supporte toutes les cotisations sociales et fiscales
- barème prévu par le Code du Travail (à défaut d'un dispositif plus avantageux prévu par une convention collective ou un accord d'entreprise) :
- 0.5 mois de salaire après 10 ans d'ancienneté
- 1 mois de salaire après 15 ans d'ancienneté
- 1.5 mois de salaire après 20 ans d'ancienneté
- 2 mois de salaire après 30 ans d'ancienneté

Pour prétendre à l'indemnité légale de départ à la retraite versée par l'employeur, 2 conditions sont requises :

- 10 ans d'ancienneté
 - demande effective de la liquidation de la pension de retraite validée par l'Administration
- La provision enregistrée dans le compte "Provision p/risques et charges" fin 2023 s'élève à 255 K€ (236 K€ en 2022)
La dotation de charge a été comptabilisée dans le compte de dotation aux provisions d'exploitation.

Le compte épargne temps

Le décret n°2005-1699 du 29 décembre 2005 codifié à l'article D227-1 du code du travail fixe le montant maximal des droits pouvant être épargnés dans le compte épargne temps et précise les modalités de versement d'une indemnité lorsque les droits épargnés excèdent ce plafond. La circulaire ministérielle du 14 avril 2007 en commente les principales dispositions.

Ainsi, le montant maximal des droits épargnés dans le compte épargne-temps est déterminé en application de l'article L143-11-8 du code du travail, par référence au plafond mensuel retenu pour le calcul des contributions du régime d'assurance chômage. Le plafond s'établit à 87 984 € en 2022 (82 272 € en 2021).

Néanmoins, les droits épargnés au CET peuvent excéder le plafond déterminé à l'article D227-1 du code du travail dans le cas où une convention ou un accord collectif prévoit un dispositif d'assurance ou de garantie financière couvrant les sommes supplémentaires épargnées.

Ce dispositif d'assurance ou de garantie financière doit permettre le paiement des droits acquis par le salarié et des cotisations et contributions sociales dues au titre de l'indemnité versée.

La garantie financière ne peut résulter que d'un engagement de caution pris par un organisme financier habilité.

A l'occasion de la signature le 19 décembre 2007 d'un avenant à l'accord d'entreprise du 15 décembre 2000 relatif au Compte Epargne Temps, Hérault Sport a choisi d'externaliser sa gestion administrative ainsi que sa gestion financière.

L'organisme choisi est AG2R LA MONDIALE. (leader de l'épargne temps en France)

En choisissant un contrat d'assurance de type long terme, la cotisation versée est déterminée par l'étude actuarielle réalisée en fonction de certains critères :

- l'âge du salarié chaque année
- le nombre d'années lui restant jusqu'à son départ à la retraite à 65 ans
- le taux d'actualisation financière

En fin de chaque année, un recalcul est fait en fonction de la réalité du rendement.

Depuis le 01/01/2016, dans un objectif d'économies, et dans l'attente d'un nouvel accord d'entreprise

et de la signature d'un nouvel accord, le règlement du Compte Epargne Temps est modifié volontairement comme suit :

* Alimentation : > arrêt définitif de la monétisation pour les droits acquis ;

> les droits acquis ne pourront être récupérés uniquement en "temps";

* Consommation : uniquement sous forme de congés;

* Cumul : maximum 11 jours par an dans la limite de 60 jours.

Le 19 décembre 2020 le Comité Social et Economique (CSE) a signé un avenant entérinant ces dispositions d'une part, et mettant définitivement fin, d'autre part, à ce dispositif, à compter du 01 janvier 2021.

Les salariés ne pourront donc plus alimenter le CET postérieurement au 31/12/2020.

Au 31/12/2023, la dette sociale s'élève à 55 887 € (58 138 € en 2022). La valeur de cette dette sociale actualisée au taux d'actualisation de 3,10 % est de 33 146 €.

Le rendement réel brut a été de 0,70 % en 2023 (1,76 % en 2022) et 713 € de produits financiers ont été constatés fin 2023 (1 082 € en 2022)

Un contrat souscrit auprès d'AG2R à l'origine du CET prévoit la liquidité et l'exibilité à tout moment des droits au CET.

En 2023, AG2R, ne gérant plus ce type de contrat, Hérault Sport a donc récupéré la gestion des droits CET en direct.

Cotisation au CSE

Par décision en date du 17/03/2022, le Bureau de l'association a décidé d'élargir l'assiette de la cotisation au CSE à la totalité de la masse salariale des agents d'Hérault sport y compris les fonctionnaires mis à disposition, dans la mesure où ils bénéficient également des oeuvres sociales.

Cpte 61 - Services extérieurs 296 373

	Rappel 2022	Valeur 2023	Variation %
Locations diverses	8 845 €	10 250 €	16%
locations box stockage	28 720 €	28 720 €	0%
Loyer Sète	4 682 €	4 938 €	5,47%
Charges locatives CROL	61 078 €	34 461 €	-43,58%
Charges locatives MDS	59 897 €	59 897 €	0,00%
Charges locatives Béziers	0 €	0 €	
Loyers et Charges locatives MDS Résidents	65 381 €	63 879 €	-2,30%
Loyers et Charges locatives Gymnases	6 330 €	8 041 €	27,03%
Entretien et réparation des locaux	2 091 €	991 €	
Entretien réparation des véhicules	23 221 €	15 769 €	-32%
Maintenance photocopieurs	3 847 €	3 565 €	-7%
Maintenance et intervention informatique	32 297 €	33 550 €	4%
Maintenance du matériel d'activité et homologation	5 242 €	6 453 €	23%
Maintenance et gardiennage sur les lieux de manifestation	0 €	0 €	
Prime d'assurances	39 728 €	54 985 €	38%
Contrat d'assurance de couverture du compte épargne temps (*) (voir détail dans les "engagements vis à vis du personnel")	-16 632 €	-31 984 €	92%
Frais de documentation	3 691 €	2 860 €	-23%
TOTAL	328 418 €	296 373 €	-10%

Cpte 62 - Autres Services extérieurs 1 703 604 €

	Rappel 2022	Valeur 2023	Variation %
Honoraires Commissaires aux Comptes	18 180 €	18 000 €	-1%
Honoraires Avocat droit social	12 072 €	7 491 €	-38%
Honoraires Avocats droit public	1 200 €	3 270 €	173%
Honoraires Expert Comptable	14 800 €	14 800 €	
Honoraires Huissiers	549 €	549 €	0%
Honoraires Divers (assistance Maitrise d'Ouvrage pour appel d'offres des assurances)	3 012 €	0 €	
Personnel intérimaire	0 €	0 €	
Mise à disposition Apprentis par GEPSLM	45 630 €	25 818 €	-43%
Mise à disposition par GEPSLM	50 955 €	36 325 €	-29%
Personnel Mis à disposition par le Conseil Départemental de l'Hérault	1 330 221 €	1 498 322 €	13%
Publicité publications, frais de marquage, etc...	7 222 €	4 273 €	-41%
Transports collectifs	4 246 €	3 283 €	
Frais de port s/achat	1 074 €	0 €	-100%
Frais d'ambulances	0 €	0 €	
Frais de déplacement	47 095 €	44 048 €	-6%
Frais affranchissement	7 887 €	6 594 €	-16%
Frais téléphone/internet/fax	26 135 €	29 314 €	12%
Abonnement, places matches	24 105 €	6 505 €	-73%
Cadeau, don, adhésion, cotisations	3 013 €	2 684 €	-11%
Frais bancaires et de tenue de compte	2 439 €	2 326 €	-5%
TOTAL	1 599 835 €	1 703 604 €	6%

Cpte 63 - Impôts et taxes 233 672 €

	Rappel 2022	Valeur 2023	Variation %
Taxes sur salaire du personnel permanent Hérault Sport (*)	226 829 €	219 412 €	-3%
Taxes sur salaire du personnel fonctionnaire Hérault Sport sur paiement de l'indemnité Spécifique de Sujétion	3 341 €	3 309 €	-1%
Taxes sur salaire du personnel CDD vacataires, CDD mensualisés et apprentis	3 275 €	7 415 €	126%
Taxes sur salaire sur prov. de congés payés, prime de vacances, C.E.T., etc ...	27 €	3 535 €	12993%
Droits d'enregistrement / véhicules et vignettes Crit'Air	62 €	2 €	
Cotisation Effort construction	0 €	0 €	
TOTAL	233 534 €	233 672 €	0%

Cpte 64 - Charges de personnel 3 729 780 €

	Rappel 2022	Valeur 2023	Variation %
Frais de personnel permanent Hérault Sport (*)	3 244 712 €	3 193 581 €	-1,58%
Frais de personnel permanent agents territoriaux Hérault Sport	105 798 €	104 366 €	-1,35%
Frais de personnel vacataires CDD	59 714 €	129 896 €	117,53%
Frais de personnel contrats aidés CAE, Apprentis, Emplois d'avenir et Stagiaires	20 289 €	57 018 €	
Ecart sur provisions salaires bruts et charges pat. S/Congés payés prime de vacances, CET, prime except, précarité et paye concernant N	1 172 €	58 461 €	4888,14%
Départs intervenus sur exercice	0 €	44 323 €	#DIV/0!
La dette sociale liée au CET qu'Hérault Sports enregistre est la partie non couverte par un contrat d'assurance "long terme".			
Visite médicale et médecine du travail	12 242 €	13 828 €	12,95%
Mutuelle	9 328 €	9 819 €	5,26%
Œuvres sociales (participation employeur au restaurant administratif, arbre de Noël, repas de fin d'année, etc ...)	10 710 €	8 346 €	-22,07%
Frais de formation professionnelle	32 039 €	34 257 €	6,92%
Factures prestataires / frais de formation professionnelle	27 296 €	32 611 €	19,47%
Comité d'entreprise	41 839 €	43 274 €	3,43%
TOTAL	3 565 140 €	3 729 780 €	4,62%

(*) Les frais de personnel permanent (y compris taxes sur salaires "comptes 63" et contrat d'assurance de couverture du CET "compte 61") ont augmenté de 3,95% de 2022 à 2023, soit + 149 K€.

Cette variation est essentiellement due :

- à l'impact des revalorisation des grilles et primes idem Conseil Départemental, et avancements sur 2023 : + 59 K€
- à l'impact d'une année pleine avec Apprentis sur 2023 : + 40 K€
- à l'impact de la provision pour congés payés (y compris ceux acquis pendant arrêt maladie - Loi européenne du 22/04/2024) : + 35 K€
- à l'impact des absences maladies (compensées partiellement par la prévoyance comptabilisée en produits) : + 32 K€
- à l'ajustement de la provision CET (régie en interne depuis 2023) : + 29 K€
- à l'impact des départs, retours, transformations de postes et recrutements en 2023 : - 6 K€
- à l'impact Prime Partage Valeur sur 2022 : - 31 K€

Ventilation de l'effectif moyen salarié calculé en équivalent temps plein

Catégories	Effectif moyen salarié	Personnel mis à la disposition d'Hérault Sport	TOTAL
Cadres	6,00	6,87	12,87
Employés	60,95	21,29	82,24
Apprentis et autres emplois aidés	4,96	-	4,96
TOTAL	71,91	28,16	100,07

Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants

La rémunération des plus hauts cadres dirigeants n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à communiquer une rémunération individuelle.

Cpte 65 - Autres charges de gestion courante 269 736 €

	Rappel 2022	Valeur 2023	Variation %	Variation %
Participations financières versées au titre des "coproductions"	389 953 €	268 723 €	-121 230 €	-31%
Perte s/créances irrécouvrables	3 423 €	0 €	-3 423 €	
Redevances diverses (SACEM, droits d'usage)	732 €	1 014 €	282 €	39%
TOTAL	394 107 €	269 736 €	-124 371 €	-32%

Cpte 681100 - Dotation aux amortissements 216 245 €

	Rappel 2022	Valeur 2023	Variation %	Variation %
Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	276 065 €	216 245 €	-59 820 €	-22%
TOTAL	276 065 €	216 245 €	-59 820 €	-22%

Cpte 681 - 685000 - Dotation aux provisions 41 161 €

	Rappel 2022	Valeur 2023	Variation	Variation %
Provisions s/indemnité de départ volontaire à la retraite pour l'année en cours	0 €	19 242 €	19 242 €	
Provision pour litiges personnel	71 640 €	26 082 €	-45 558 €	
Provision pour dépréciation immobilisatin (tour escalade)	74 481 €	0 €	-74 481 €	
Provision pour dépréciation stock animation (*)	0 €	-4 163 €	-4 163 €	
TOTAL	146 121 €	41 161 €	-104 960 €	

(*) La variation de stock comprend le stock 2023 avec transfert de stock de 2022 sur l'exercice courant de 2023, cette variation ne correspond donc pas à une variation 2023 versus 2022.

- taux d'actualisation : 3,10% en 2023 et 3,65% en 2022. Le taux retenu est le taux moyen d'émission des obligations du secteur privé.

Pour 2023, cette provision sur retraite est une dotation (reprise pour 2022)

5.2 CHARGES FINANCIERES

Cpte 66 - Charges financières 0 €

	Rappel 2022	Valeur 2023	Variation
Facturation d'agios	0 €	0 €	
Ecart sur achats devises	0 €	0 €	
TOTAL	0 €	0 €	0%

5.2 CHARGES EXCEPTIONNELLES

Cpte 671 - Charges exceptionnelles de gestion 88 846 €

	Rappel 2022	Valeur 2023	Variation	Variation %
Régularisations diverses	4 €	323 €	320 €	
Stock animation ajustement valeur au 01/01/2023 (*)		59 498 €		
Ajust compte CET (**)		29 025 €		
TOTAL	4 €	88 846 €	88 843 €	

(*) Changement de méthode au 01/01/2023, ces achats sont considérées comme n'étant pas gérés en stock car ne sont plus là.

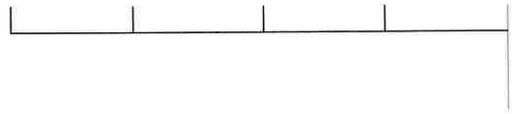
(**) Ajustement du compte Compte Epargne Temps qui n'est plus externalisée depuis 2023

Cpte 672 - Charges sur exercices antérieurs 2 925 €

	Rappel 2022	Valeur 2023	Variation	Variation %
- représentation en banque de chèques anciens annulés (2022)	36 €	2 925 €	2 889 €	
TOTAL	36 €	2 925 €	2 889 €	7936%

Cpte 675 - Valeur comptable d'actif cédé 20 824 €

	Rappel 2022	Valeur 2023	Variation	Variation %
Constatation de la valeur du matériel sorti des immobilisations (cf. compte bilan) non encore totalement amorti	27 394 €	20 824 €	-6 570 €	-24%
TOTAL	27 394 €	20 824 €	-6 570 €	-24%



5.3 IMPOTS SUR LES BENEFICES

Cpte 695 - Impôts sur les sociétés 5 199 €

	Rappel 2022	Valeur 2023	Variation	Variation %
Impôts sur placements CAT	0 €	5 199 €	5 199 €	
TOTAL	0 €	5 199 €	5 199 €	

(*) Les revenus générés par les comptes à terme sont soumis à l'impôt sur les Sociétés au taux de 24%, ils sont comptabilisés dans les produits financiers (compte 76)

6 - Commentaires relatifs aux produits de l'exercice 2023

6.1 PRODUITS D'EXPLOITATION

Cpte 72 - Production immobilisée 0 €

Cout CDI affecté à la migration de CHRONOS en version 10

Rappel 2022	Valeur 2023	Variation %
11 997 €	0 €	-100%
11 997 €	0 €	-100%

Cpte 74 - Subventions 6 626 982 €

Subventions CG

- Budget de fonctionnement annuel
- Subvention à recevoir p/couverture loyer Pierres Vives, CROL et MDS 2020
- Subvention à recevoir p/couverture loyer Pierres Vives, CROL et MDS 2021
- Mise à disposition du personnel territorial
- Report de subventions sur N+1 dans la mesure où certaines actions ne s'achèveront qu'au cours de l'année suivante.
- Report de crédit N-1 décidé par Assemblée Générale

Autres subventions

- Subvention CGET pour LUNEL
- Subvention CGET pour LODEVE
- Subvention CGET pour MONTPELLIER
- Subvention Sport pour toi LUNEL
- Subvention Sport pour toi SETE
- Subvention Sport pour toi SETE Bassin de Thau
- Subvention Sport pour toi agglo SETE
- Subvention Sport pour elles métropole MONTPELLIER
- Subvention Sport pour toi/ pour elles REGION
- ANS / PSF Office du Sport 2021 (L. Boyer)

Rappel 2022	Valeur 2023	Variation %
6 431 683 €	6 592 382 €	2,50%
5 098 770 €	5 098 770 €	
0 €	0 €	
0 €	0 €	
1 330 221 €	1 498 322 €	
-1 290 €	-6 000 €	
3 982 €	1 290 €	
52 910 €	34 600 €	-35%
2 500 €	2 500 €	
5 000 €	4 000 €	
0 €	7 000 €	
2 000 €	2 000 €	
500 €	500 €	
3 000 €	3 000 €	
2 500 €	2 500 €	
8 000 €	1 000 €	
22 800 €	0 €	
6 610 €	12 100 €	
6 484 593 €	6 626 982 €	2,20%

TOTAL

Cpte 75 - Autres produits de gestion courante 16 405 €

	Rappel 2022	Valeur 2023	Variation %
- Facturation des prestations effectuées au bénéfice des utilisateurs de la Maison des Sports			
-Location des salles de réunion	0,00 €	0,00 €	
-Location gymnase	6 329,80 €	8 040,90 €	
- Cotisations des membres actifs sportifs	2 414,00 €	2 380,00 €	-1%
- Remboursements machine à boissons			
- Divers remboursements et facturations (gobelets, repas, ...)			
- Remboursements des compagnies d'assurance des réparations de véhicules et conditions d'assurance "tous risques engins"			
- Remboursements par les organismes concernés, des détériorations de matériels lors des manifestations et de franchises non remboursées par les assurances	2 271,88 €	1 904,32 €	-16%
- Divers remboursements (rbst assurance vol ordinateur portable en 2022)	670,13 €	0,00 €	
- Remboursements par les organismes concernés, des salaires pour des mises à disposition de personnel			
- Remboursements par notre OPCA des dépenses de formation du personnel	3 855,88 €	4 079,54 €	6%
TOTAL	15 542 €	16 405 €	6%

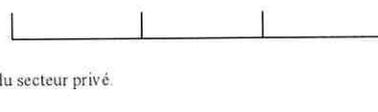
Cpte 791 - Transfert de charges 197 612 €

	Rappel 2022	Valeur 2023	Variation %
Diverses requalifications de charges liées au personnel	2 009 €	2 192 €	
Divers remboursements de la CPAM et prévoyance	29 998 €	31 816 €	
-Location de box stockage	9 224 €	9 242 €	
-Location bureaux MDS résidents	60 882 €	59 366 €	
-Frais de photocopieur par carte	1 999 €	1 835 €	
-Affranchissement	5 542 €	4 748 €	
-Service mutualisé d'internet et secu réseau informatique	9 757 €	9 697 €	
-Service mutualisé de visioconférence	0 €	2 838 €	
-Location machine à affranchir	1 158 €	1 129 €	
-Location location boîte postale	1 156 €	1 165 €	
- Remboursements par les organismes concernés, des salaires pour des mises à disposition de personnel	2 380 €	3 400 €	
- Remboursements par notre OPCA des dépenses de formation du personnel	64 343 €	36 351 €	
- Aide Etat pour embauche apprentis	15 333 €	33 833 €	
TOTAL	203 782 €	197 612 €	-3%

Cpte 781 - 785 - Reprises sur provisions d'exploitation 71 640 €

	Rappel 2022	Valeur 2023	Variation %
Reprise sur provisions s/indemnité de départ volontaire à la retraite pour l'année en cours	65 490 €	0 €	-100%
Reprise sur provision pour litiges personnel	0 €	71 640 €	#DIV/0!
TOTAL	65 490 €	71 640 €	9%

- taux d'actualisation : 3,10% en 2023 et 3,65% en 2022. Le taux retenu est le taux moyen d'émission des obligations du secteur privé.



6.2 RESULTAT D'EXPLOITATION

Total des charges d'exploitation
Total des produits d'exploitation

TOTAL

Rappel 2022	Valeur 2023	Variation %
-6 785 726 €	-6 696 583 €	-1,31%
6 781 403 €	6 912 640 €	1,94%
-4 323 €	216 056 €	-5097,64%

6.3 PRODUITS FINANCIERS

Cpte 76 - Produits financiers

33 268 €

Rendement du compte épargne temps externalisé chez AG2R
Produits sur placements Compte Sur Livret et Comptes à Terme (*), avant déduction de l'impôt sur les Sociétés

TOTAL

Rappel 2022	Valeur 2023	Variation %
1 082 €	713 €	
1 046 €	32 555 €	
2 127 €	33 268 €	1463,83%

(* Les Comptes à Terme génèrent des revenus soumis à l'impôt sur les Sociétés au taux de 24% (IS comptabilisé dans le compte 695100)

6.4 RESULTAT FINANCIER

Total des charges financières
Total des produits financiers

TOTAL

Rappel 2022	Valeur 2023	Variation %
0 €	0 €	
2 127 €	33 268 €	
2 127 €	33 268 €	1464%

Le résultat financier est composé des intérêts créditeurs versés mensuellement et des intérêts des fonds placés chez AG2R.

6.5 PRODUITS EXCEPTIONNELS*Cpte 771 -772 - 777 Produits exceptionnels de gestion*

41 703 €

	Rappel 2022	Valeur 2023	Variation %	Variation %
-Régularisations diverses	81 €	336 €	255 €	
- Annul chèques anciens non débités	5 355 €	623 €	- 4 732 €	
-Quote part des subventionsd'investissement 2020 (Nouveau PCG 2020)	0 €	0 €	- €	
-Quote part des subventionsd'investissement 2021 (Nouveau PCG 2020)	0 €	0 €	- €	
-Quote part des subventionsd'investissement 2022 (Nouveau PCG 2020)	48 542 €	-	- 48 542 €	
-Quote part des subventionsd'investissement 2023 (Nouveau PCG 2020)		40 743 €	40 743 €	
TOTAL	53 978 €	41 703 €	- 12 276 €	-22,74%

Cpte 775 - Produits cession d'actif

4 420 €

	Rappel 2022	Valeur 2023	Variation %	Variation %
Reprise d'actifs immobilisés (deux structures gonflables)	0 €	1 920 €	1 920 €	
Reprise Minibus	2 100 €	2 500 €	400 €	
TOTAL	2 100 €	4 420 €	2 320 €	110%

6.6 RESULTAT EXCEPTIONNELTotal des charges exceptionnelles
Total des produits exceptionnels

	Rappel 2022	Valeur 2023	Variation %
Total des charges exceptionnelles	-27 669 €	-112 595 €	
Total des produits exceptionnels	56 078 €	46 123 €	
TOTAL	28 409 €	-66 473 €	-333,98%

7 - RESULTAT NET

Résultat d'exploitation
 Résultat financier
 Résultat exceptionnel
 Impôt Etat

TOTAL

Rappel 2022	Valeur 2023	Variation %
-4 323 €	216 056 €	-5098%
2 127 €	33 268 €	1464%
28 409 €	-66 473 €	-334%
	-5 199 €	
26 213 €	177 653 €	577,72%

8 - EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

L'avis du Conseil National de la comptabilité n°98-12 du 17 décembre 1998 et le Règlement n°99-01 du 06 février 1999 du comité de la réglementation comptable ont permis d'adopter le nouveau plan comptable.

Celui-ci précise l'enregistrement comptable des contributions volontaires que l'on ne devra plus comptabiliser dans les comptes de charges par nature et en produits comme précédemment mais dans la classe 86 pour les charges et 87 pour les produits.

*Cpte 860 - Achats**Moyens mis à disposition par d'autres structures*

Hérault Sport

Récompenses offertes par différents sponsors privés (Midi Libre, RFH, ...)

*Cpte 861 - Services extérieurs**Moyens mis à disposition par le Conseil Général*

Maison Départementale des Sports

Locaux mis à disposition

Salles de réunion Maison des Sports mises à disposition

Hérault Sport Béziers

Locaux et bureaux mis à disposition

Hérault Sport

Locaux mis à disposition

Personnel d'entretien et produits entretien (Hérault Sport, Maison Départementale des Sports et Béziers)

Sécurité

Audio Visuel

*Cpte 862 - Autres Services extérieurs**Moyens mis à disposition par le Conseil Général*

Hérault Sport

Frais de communication et réception

Moyens mis à disposition par d'autres structures

Repas et boissons offertes par les Municipalités

Partenariat Midi Libre

*Cpte 864 - Charges de personnel**Moyens mis à disposition par le Conseil Général*

Maison Départementale des sports

Formation du personnel permanent

Hérault Sport

Formation du personnel permanent

Rappel 2022	Valeur 2023	Variation %
0 €	0 €	
0 €	0 €	
744 998 €	544 985 €	-27%
344 536 €	161 800 €	
18 400 €	18 430 €	
4 783 €	4 783 €	
185 916 €	185 916 €	
90 585 €	99 328 €	
100 778 €	74 728 €	
0 €	0 €	
0 €	0 €	#DIV/0!
0 €	0 €	
0 €	0 €	
9 498 €	21 408 €	125,40%
0 €	0 €	
9 498 €	10 849 €	

Bénévolat élus

TOTAL

	0 €	10 559 €	
	754 496 €	566 393 €	-24,93%